Document généré le 12 juil. 2025 10:52

Lettres québécoises
La revue de l'actualité littéraire

Censure et littérature

Pierre Hébert, avec la collaboration de Patrick Nicol, *Censure et Littérature au Québec. Le livre crucifié. 1625-1919*, Montréal, Éditions Fides, 1997, 290 p.

Adrien Thério

Numéro 89, printemps 1998

URI : https://id.erudit.org/iderudit/38131ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Productions Valmont

ISSN

0382-084X (imprimé)
1923-239X (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce compte rendu

Thério, A. (1998). Compte rendu de [Censure et littérature / Pierre Hébert, avec la collaboration de Patrick Nicol, *Censure et Littérature au Québec. Le livre crucifié. 1625-1919*, Montréal, Éditions Fides, 1997, 290 p.] *Lettres québécoises*, (89), 49–50.

Tous droits réservés © Productions Valmont, 1998

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Pierre Hébert, avec la collaboration de Patrick Nicol, *Censure et Littérature au Québec. Le livre crucifié. 1625-1919*, Montréal, Éditions Fides, 1997, 290 p., 29.95 $.

Censure et littérature

Mainmise de l'Église catholique sur les livres, les journaux, les revues. Trois cents ans de répression.

ESSAI
Adrien Thério

TOUS CEUX QUI ONT ÉTUDIÉ LA LITTÉRATURE ou l'histoire du Québec savent que la censure catholique a fait des ravages dans la presse et l'édition depuis le Régime français jusqu'à la Révolution tranquille. Nous sommes assez bien renseignés sur les effets de cette censure sur le théâtre puisque plusieurs livres ont été publiés à ce sujet dans les années soixante-dix et quatre-vingt. Yves Dostaler a publié une étude sur *Les infortunes du roman dans le Québec du XIXe siècle* en 1977. Ceux qui ont étudié une période ou une autre de la littérature québécoise ont toujours été en contact avec des cas de censure bien précis. Plusieurs auteurs ont publié des articles ou des chapitres de livres qui nous renseignent sur ces histoires de mise au ban de livres ou de journaux par les évêques surtout au XIXe siècle. Mais nous n'avions pas encore de vue générale sur le sujet. C'est ce que nous propose Pierre Hébert avec la collaboration de Patrick Nicol dans une étude qui, sauf pour le théâtre, fait le tour du sujet, de 1625 à 1919.

L'Église souffrante

Le travail est divisé en trois grandes parties. La première couvre les années 1625-1840 et s'intitule « L'Église souffrante, l'ère pré-censoriale ». Premier cas de censure, un livre qui s'appelle l'*Anti-Coton*, dont un exemplaire était parvenu en Nouvelle-France. Ce livre s'attaquait à un jésuite qui s'appelait Coton. Mais il fut promptement brûlé par les jésuites qui venaient d'arriver dans la colonie. En 1694, Frontenac a la mauvaise idée de vouloir faire jouer *Tartuffe* à Québec. Mgr de Saint-Vallier publie un mandement « sur les discours impies ». Il soudoiera, paraît-il, Frontenac pour l'empêcher de faire jouer ce Molière. Sautons presque un siècle. Cette fois, c'est le gouverneur Haldiman qui, en 1779, fera saisir *La Gazette littéraire* de Jautard et Mesplet et les enverra réfléchir quelques années en prison. Il faut dire que c'est à la demande des autorités religieuses de Montréal et de Québec, du Sulpicien Étienne Montgolfier et de Mgr Briand, que le gouverneur avait agi. En 1810, c'est Craig qui fait saisir *Le Canadien* et emprisonner ses propriétaires. Craig ira jusqu'à demander à Mgr Plessis le droit de publier une circulaire pour blâmer le journal. Et l'évêque, pour rester en bons termes avec le gouverneur, obtempéra. Comme le fait remarquer M. Hébert, « la structure du pouvoir fait défaut, et le clergé n'est ici qu'un accessoire du pouvoir politique ». Cette faiblesse de l'autorité religieuse se fera encore sentir pendant la première partie du règne de Mgr Lartigue qui n'était alors qu'un auxiliaire de l'évêque de Québec à Montréal avant de devenir évêque en titre en 1836. Les Sulpiciens ne voient pas cette nomination d'un bon œil. Augustin Chaboillez, curé de Longueuil, conteste publiquement en publiant plusieurs pamphlets contre l'évêque. Un peu plus tard, ce sera au tour du curé F.-X. Pigeon de Saint-Philippe de refuser de publier un mandement de l'évêque pour le démembrement de sa paroisse. Mgr Plessis essaie bien de morigéner les récalcitrants, mais ne parvient pas à leur faire entendre raison. Ce qui illustre encore une fois la faiblesse de l'évêque face à la désobéissance de son propre Clergé. Après sa nomination comme évêque de Montréal en 1836, Mgr Lartigue ne permettra plus qu'on conteste son autorité.

Comme on le voit, les cas de censure politique ou religieuse entre 1625 et 1840 ne sont pas très nombreux. Mais on se rend bien compte que c'est à cette époque, avec la fin de règne de Mgr Lartigue et le commencement du règne de son successeur, Mgr Bourget, que le clergé, par la voix de ses évêques, va se enhardir et comprendre très vite que l'ère des atermoiements est terminée. Il suffit de jeter un regard sur les nombreux mandements ou lettres pastorales provenant de Québec ou de Montréal pour savoir que les choses ont changé.

L'Église militante

La deuxième partie s'intitule « L'Église militante : grandeurs et misères de la censure proscriptive (1840-1910) ». Elle comprend trois chapitres qui forment, d'une certaine façon, l'armature du livre. Le premier chapitre est consacré à Mgr Bourget et à l'Institut canadien de Montréal. La confrontation entre les ultramontains représentés par l'évêque Bourget d'une part, et les libéraux représentés par Louis-Antoine Dessaulles d'autre part, durera une vingtaine d'années et donnera lieu à des moments épiques. Bourget veut épurer la bibliothèque de l'Institut qui contient des livres à l'Index. Ce n'est en fait qu'un prétexte car Bourget veut détruire l'Institut qui est, selon lui, le repaire des libéraux radicaux. Il réussira à faire condamner par Rome *L'Annuaire de l'Institut canadien pour l'année 1868* qui est presque entièrement constitué par un long discours de Dessaulles sur la tolérance. Ce sera le premier texte canadien mis à l'Index. Bourget profitera de la décision de Rome pour dire que l'Institut canadien est lui aussi condamné. Interprétation qui porte à confusion. Tout cela se terminera par l'affaire Guibord. L'auteur de ce chapitre, Patrick Nicol, fait un excellent résumé de cette période de confrontation entre les forces du bien et les forces

du mal, si l'on peut dire. Il a si bien adapté son style à celui de M. Hébert qu'on ne sent pas de césure entre son texte et le reste du livre.

Le deuxième chapitre relate une partie de la querelle universitaire entre Québec et Montréal. Mgr Taschereau, archevêque de Québec sera violemment pris à parti par de fidèles défenseurs de Mgr Bourget. Quelques années plus tard, Mgr Fabre, son successeur, sera attaqué dans les pages de *Canada-Revue*, dirigé par Aristide Filiatrault, à l'occasion d'une affaire de mœurs qui visait un Sulpicien. Une lettre pastorale signée par un grand nombre d'évêques dit en substance que ce n'est pas aux fidèles, même catholiques, de juger ou de censurer les chefs de l'Église. Les attaques de *Canada-Revue* continuent. Fabre se verra obligé de condamner le périodique dans une circulaire du 11 novembre 1892. Et *Canada-Revue* poursuit Mgr Fabre pour atteinte à sa réputation. Le 30 octobre 1894, comme on pouvait s'y attendre, *Canada-Revue* est renvoyé avec dépens et « Mgr Fabre devient le porte-étendard de la victoire de tous les catholiques ».

Le dernier chapitre est consacré au règne de Mgr Bruchési qui a duré quarante-deux ans, ce dernier a voulu tout contrôler, même l'entrée de journaux, de livres, de revues arrivant de France ou des États-Unis. Ses semonces privées aux journaux et aux revues ne se comptent plus. C'est lui qui a interdit *Marie Calumet* de Rodolphe Girard, *La scouine* d'Albert Laberge et indirectement *Le débutant* d'Arsène Bessette. Comme le dit M. Hébert, Bruchési « semble tirer sur tout ce qui bouge ».

L'auteur lève le voile sur une épopée inédite vécue par nos pionniers sur la route de l'exil ou de la terre promise que représentaient les riches terres de l'Ouest canadien.

ISBN 2-921353-49-0
200 pages, 20,95 $

Éditions des Plaines
C.P. 123, Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4
Téléphone : (204) 235-0078
Télécopieur : (204) 233-7741

L'Église triomphante

Dans la troisième partie, intitulée « L'Église triomphante », l'auteur revient sur ses pas pour traiter d'un cas spécial, celui de L.-O. David dont le livre *Le clergé canadien, sa mission, son œuvre* avait été mis à l'Index en 1896, et tirer les conséquences de cette affaire. C'est une histoire compliquée dans laquelle David a été impliqué un peu malgré lui en voulant rendre service à Wilfrid Laurier qui, à la veille d'élections fédérales, tenait à prouver aux autorités religieuses, et à Rome en particulier, que le libéralisme canadien n'avait rien à voir avec le libéralisme européen. Même si le livre de M. David n'avait été publié qu'à cinquante exemplaires par les soins de Laurier, afin de venir en aide à son délégué auprès du pape, le livre est mis en vente un peu plus tard et crée beaucoup de remous. Le père Dominique-Ceslas Gonthier *alias* Pierre Bernard attaque hardiment David dans deux brochures intitulées *Un manifeste libéral : M. L.-O. David et le clergé canadien*. Quoi qu'il en soit, le livre est condamné et mis à l'Index à Rome le 9 décembre 1896 et Mgr Bégin en reçoit la confirmation quelques semaines plus tard. M. David, un libéral modéré et bon catholique, n'avait pas voulu offenser le clergé en publiant son livre et fut surpris de la condamnation de Rome. Il se soumit et retira son livre de la circulation. Conséquence du cas David : le clergé désormais, comme Mgr Bruchési avait commencé à le faire, changera de tactique.

En quoi se caractérise cette nouvelle approche ? Elle consiste très simplement, mais aussi très efficacement, à former les esprits et à les programmer, dirait-on aujourd'hui, afin que ce qui en émane s'accorde avec l'orthodoxie. Par quel moyen instituer ainsi le dicible ? En multipliant les mouvements, les œuvres, les associations qui touchent les jeunes écoliers, les aînés du cours classique, le peuple lui-même, et qui prêchent tous la même doctrine. *Doctrine :* voilà bien avec *propagande* l'un des mots les plus importants pour comprendre ce nouveau discours, mots qui n'avaient point, comme aujourd'hui, une connotation négative.

Et voilà comment la censure se perpétuera jusque dans les années cinquante : par des associations comme *L'Action sociale catholique (Asc)* ; *L'Association catholique de la jeunesse canadienne-française* (Acjc), par des publications comme *L'Action catholique* ou des brochures ou des bulletins comme *Le Semeur*, sans oublier les tracts, etc.

Un essai réussi et documenté

C'est presque un tour de force de la part des deux auteurs d'avoir réussi, en moins de deux cents pages, à nous présenter un récit bien organisé et bien documenté de cette machine à façonner les esprits que l'on appelle censure. Personnellement, j'aurais souhaité que les auteurs nous disent si, selon eux, les trois textes mis à l'Index au XIXe siècle par Rome, ceux de Dessaulles et celui de David, méritaient le sort qu'ils ont eu. Ce n'était manifestement pas le but de leur travail. C'est un historique de la censure qu'ils ont fait. Et c'est déjà beaucoup.

L'essai est suivi d'une bibliographie imposante, de plusieurs annexes dont l'une à mon avis est d'une importance capitale. C'est le dépouillement, par ordre chronologique, des mandements, circulaires et lettres pastorales des évêques de Québec et de Montréal qui ont trait à la censure jusqu'à 1918. Je pose à la fin la question : comment avons-nous pu nous libérer de cette censure ? Mais en sommes-nous vraiment libérés ?